



ObsCi
Observatoire
des Criminalités
Internationales

LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC : LE RAPPORT DU SÉNAT SERA-T-IL SUIVI D'EFFETS ?

Gaëtan Gorce / Chercheur associé à l'IRIS,
co-directeur de l'Observatoire des criminalités internationales
et membre honoraire du Parlement

Juin 2024



Auteur



Gaëtan Gorce / Chercheur associé à l'IRIS, co-directeur de l'Observatoire des criminalités internationales et membre honoraire du Parlement

Ancien collaborateur du président François Mitterrand, Gaëtan Gorce a été député, puis sénateur de la Nièvre de 1997 à 2017. Il fut membre de la Commission des Affaires étrangères de chacune de ces deux assemblées, et co-auteur de plusieurs rapports consacrés à la Birmanie, les relations Europe/Russie, la crise des migrants ou la gouvernance mondiale du Net. Il a également été membre de la Cnil. Spécialiste de l'emploi, il a suivi de près les problèmes posés par le dumping social à l'échelle internationale.

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire des criminalités internationales (ObsCI) a pour objectif d'étudier et d'analyser en toute indépendance les différents champs des criminalités internationales en appréhendant les problématiques sécuritaires dans leur globalité, en intégrant ses enjeux pour nos sociétés et leurs effets sur les politiques publiques en France comme à l'international. Ses axes d'intervention se concentrent en particulier sur les trafics illicites, la criminalité financière et la corruption, la délinquance, la criminalité environnementale et sanitaire, ainsi que la cybercriminalité.

En mobilisant à la fois des chercheurs et des praticiens de différents pays, l'ObsCI produit des analyses indépendantes qui intègrent leurs incidences économiques, politiques, diplomatiques, sociales, territoriales, étatiques et in fine militaires, dont les interrelations constituent précisément sa géopolitique.

Il a pour objectif d'alimenter les débats publics de manière constructive, ainsi que d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les professionnels et les entreprises sur ces sujets.

Il est dirigé par **Gaëtan Gorce**, chercheur associé à l'IRIS, membre honoraire du Parlement, et **David Weinberger**, chercheur associé à l'IRIS, sociologue.



@ObsClcrim

iris-france.org



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

Le développement des trafics de drogue en Europe et ses conséquences ont fini par interpeller la Représentation nationale. Après le travail mené voici vingt ans sur le crime organisé par l'Assemblée nationale sous la direction du député Jean-Luc Warsmann, puis les conclusions préoccupantes de la Délégation parlementaire au renseignement en 2022, le Sénat a constitué à l'automne dernier une Commission d'enquête présidée par Jérôme Durain destinée cette fois à « mesurer l'impact du narcotraffic dans notre pays et à proposer les mesures à prendre pour y remédier ». Celle-ci a remis ses conclusions le 14 mai dernier.

Force est de constater que le rapporteur n'y mâche pas ses mots et parle d'une véritable « submersion » face à la multiplication des routes par lesquelles les drogues sont acheminées, la variété des moyens par lesquels elles sont introduites et la diversité des modes de distribution. Cette situation n'est évidemment pas propre à la France : elle est la conséquence d'une explosion de l'offre et de la demande mondiales. Si le cannabis – dont la dangerosité s'est accentuée – continue de représenter la moitié de la consommation (affectant plus de 4 % de la population mondiale), et si l'héroïne continue de jouer son rôle dévastateur, les opioïdes de synthèse connaissent un essor spectaculaire dont on commence à ressentir en France les premiers effets. Mais c'est surtout de la cocaïne que vient aujourd'hui le principal danger qu'illustre un record de saisies battu chaque année depuis 2015 !

Sous l'effet de la mondialisation des échanges, et des technologies numériques, le trafic a gagné en flexibilité et en souplesse, se reconfigurant constamment en fonction de la répression policière. Les trafiquants eux-mêmes se jouent des frontières, multiplient les collaborations ponctuelles, se repliant si nécessaire dans l'impunité offerte par des États refuge, peu regardants, notamment aux Émirats et dans le Maghreb. Le rapport souligne, après bien d'autres, combien les bénéficiaires de ces trafics se comportent en « hommes d'affaires » diversifiant leurs placements, jouant des différences de législations et utilisant pour blanchir leur argent les mêmes réseaux que ceux de l'optimisation fiscale mobilisés par les grandes fortunes du monde légal. Cette internationalisation s'accompagne de l'importation en Europe d'une violence jusqu'alors réservée à l'Amérique latine et dont on a vu récemment aux Pays-Bas les pires manifestations.

Au-delà des enjeux de sécurité et de santé public, l'essor des trafics représente enfin une menace pour l'état de droit : non seulement le cash qu'ils génèrent nourrit une corruption galopante, mais la masse des profits réalisés réinvestie dans l'économie polluée de plus en plus de secteurs économiques dans les travaux publics ou le tourisme par exemple. C'est ce piège, souligne le rapport, qui est en train de se refermer sur notre pays ! Le narcotraffic gagne progressivement tout le territoire, y compris les ruralités, charriant avec lui son cortège de règlements de comptes ; il subvertit des zones urbaines entières notamment autour des ports

mais aussi dans de nombreux quartiers de nos métropoles et plus particulièrement encore dans les territoires d'outre-mer. La prise de conscience de ce phénomène, bien qu'encore gravement sous-estimée, commence tout juste à s'opérer *via* la médiatisation des guerres sans merci pour le contrôle des points de deal que se livrent les gangs.

Face à cette déferlante, le rapport pointe la faiblesse de la réponse policière et pénale. Non seulement la coopération internationale reste balbutiante du fait en particulier d'États non coopératifs (Maroc, Dubaï) – même si des progrès sont enregistrés dans le partage des renseignements – mais elle reste également difficile au sein de l'Union européenne (UE) faute d'une harmonisation satisfaisante des législations. Le rapporteur se scandalise surtout, en des termes très forts, de l'état « d'abandon » dans lequel face à cette menace sont laissés nos outre-mer : services sous-dotés, moyens de contrôle et d'enquête sur place insuffisants et retards à engager une action résolue contre les passeurs (les mules).

Si la situation des services est jugée plus satisfaisante en métropole, le rapport pointe néanmoins, au niveau des équipes de police et de gendarmerie, « un retard technologique » en décalage avec l'esprit d'innovation dont font preuve les trafiquants, des difficultés de recrutement préoccupantes, des outils juridiques inadaptés ou insécurisants que ne suffit pas à compenser un niveau exceptionnel d'implication. La justice se heurte quant à elle à un problème récurrent d'effectifs qui affaiblit l'efficacité et la rapidité de la réponse pénale. Le tout couronné par l'incapacité pratique dans laquelle se trouve l'Office français de lutte contre les narcotrafics (OFAST) de jouer pleinement son rôle de chef de file, faute là encore de moyens, accentuant les défauts de coordination des acteurs de la répression, sur le plan national comme à l'échelon local auxquels les plans stups 1 et bientôt 2 n'apportent pas de vraies réponses. Ce qui n'est pas sans poser la question de la volonté politique dont la défaillance est dénoncée sans ménagement.

Aussi le rapport en appelle-t-il à de véritables réponses « à la hauteur de la menace ». Certaines, qui devraient être les plus faciles à mettre en œuvre, résideraient dans une clarification des missions dévolues à chaque entité mobilisée sous la responsabilité assumée d'un OFAST conforté, doublée d'une augmentation des effectifs dédiés notamment en matière de renseignement. D'autres consisteraient à adapter la législation pénale pour sécuriser les techniques de renseignement utilisées mais aussi pour atteindre les têtes de réseau : création d'un parquet national spécialisé, adaptation de la procédure pénale etc. À ces efforts d'organisation devraient s'ajouter une action diplomatique résolue auprès des États non coopératifs, un renforcement de la coopération intraeuropéenne, une sécurisation des territoires ultramarins et des infrastructures portuaires en y augmentant significativement les moyens de contrôle.

Enfin, le rapport insiste sur l'urgence de s'attaquer à la corruption, qu'il estime fortement « sous-estimé », contre laquelle est préconisé un vrai plan d'action, et contre le blanchiment en mobilisant le droit fiscal et ses agents. À l'évidence, toutes ces recommandations vont dans le bon sens et les spécialistes s'y reconnaîtront. Alors que la quantité de cocaïne saisie en France en 2022 est cinq fois plus importante que dix ans plus tôt, on peut espérer que le Sénat sera entendu.

Les déclarations faites par plusieurs magistrats devant la commission, craignant que la guerre contre le narcotrafic ne soit bientôt perdue, devraient également inciter le gouvernement à la mobilisation. Les réactions des ministres au rapport se font pourtant encore attendre et l'on peut craindre que les annonces faites se résument à quelques progrès limités sans l'action d'ensemble vigoureuse et cohérente que la Représentation nationale lui réclame pourtant. À suivre...

L'expertise stratégique en toute indépendance.



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.